

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N°2 A/

OBJET :

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

MODALITES  
D'ELABORATION DU  
PROJET DE  
TERRITOIRE

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 31 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 31 JUIL. 2020

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-11-2.-I. qui précise qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public,

**Vu** l'article L. 5216-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que la communauté « *a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace* »,

**Vu** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** le projet d'agglomération 2015-2025 de Vichy Communauté voté en 2015 et actualisé en 2017 consécutivement à la fusion des deux intercommunalités (Communauté de communes de la Montagne bourbonnaise et Vichy Val d'Allier),

**Vu** l'existence d'un conseil de développement à l'échelle du Pays Vichy Auvergne,

**Considérant** le discours du Président de Vichy Communauté lors de son élection le 16 juillet 2020,

**Considérant** les actuelles mutations socio-économiques, sanitaires et environnementales,

**Considérant** l'intérêt de travailler sur un nouveau projet de territoire à horizon 2035 permettant de fixer des nouveaux objectifs et actions prioritaires au territoire,

**Considérant** l'intérêt de co-construire et animer ce projet d'agglomération avec les citoyens, les acteurs socio-économiques, les partenaires institutionnels et les élus,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De mener une politique de concertation ambitieuse dans le cadre du nouveau projet d'agglomération comprenant :
  - Une concertation des élus tout au long de l'élaboration du projet (réunions, agora...),
  - Une concertation protéiformes des citoyens et acteurs socio-économiques (tournée citoyenne, réunions publiques, consultations numériques...),



- Une concertation des partenaires institutionnels (réunions...),
- Une concertation du conseil de développement débouchant sur un avis sur le projet d'agglomération.
  - De valider le calendrier suivant :
    - Concertation octobre 2020 à mars 2021
    - Débats et analyses en bureau communautaire / conférence des maires et dans les différents groupes de travail ou commissions
    - Saisine du conseil de développement début 2021 pour avis mai 2021
    - Vote par le conseil communautaire juin / juillet 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 2 A/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/07/2020  
 MODALITES D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 23JUIL2020\_2A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUIL2020\_2A-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2A.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020\_2A-DE-  
 1-1\_1.pdf )